

À Saint-Xandre, la zone artisanale de L'Aubreçay entre décision de justice, crise économique et dépôts sauvages



Une dizaine de fûts d'hydrocarbures ont été déposés sauvagement dans la zone artisanale.
© Crédit photo : Yannick Picard

Par Yannick Picard
Publié le 07/10/2025

Malgré une décision de justice favorable, la zone artisanale de l'Aubreçay à Saint-Xandre n'accueille toujours pas d'entreprises. Des dépôts sauvages persistent

Plus les années passent et plus le projet de Zone artisanale dans le hameau de l'Aubreçay, rattaché à la commune de Saint-Xandre, prend la tournure d'une chimère. Portée par la Communauté d'agglomération (CdA) de La Rochelle, la zone artisanale accueille déjà un poste source Enedis.

Depuis son élection en 2020, la maire de Saint-Xandre, Évelyne Ferrand, ne veut pas entendre parler de la construction d'un centre de valorisation de déchets sur la zone. Le permis de construire a été instruit par la CdA, mais la maire de la commune s'est refusée à la signature du permis de construire en éditant un arrêté de non-signature. Une action déboutée à la fin de l'été par le juge des référés.

Le permis de construire doit être de nouveau instruit par la CdA. Évelyne Ferrand a jusqu'au 4 novembre pour le signer. « Je me doute que la CdA va instruire de nouveau le même

permis de construire. Il me reste une petite cartouche pour ne pas le signer. Je travaille sur le sujet avec les avocats de la commune et des administrés. »

Au premier semestre 2026 ?

Sur le plan économique et bien que viabilisée, la zone n'accueille toujours pas d'entreprises. La faute à une situation économique inédite, selon le vice-président de la CdA en charge du développement économique, Jean-Luc Algay : « Avant la crise de l'énergie, il y avait 140 porteurs de projets sur l'agglo Rochelaise. Ils ne sont plus que 70 aujourd'hui. Certains sont carrément abandonnés, voire suspendus. Pour l'Aubreçay, nous avons sélectionné une dizaine d'entreprises. Elles travaillent sur leur avant-projet et recherchent des financements. »

Mais la priorité pour le service de développement économique de la CdA est de compléter, dans un premier temps, les zones artisanales déjà existantes. La formule proposée est la location des terrains à 2 euros annuels du mètre carré. « Les entreprises souffrent vraiment d'un problème de trésorerie », poursuit Jean-Luc Algay, qui annonce l'installation des premières à l'Aubreçay au cours du premier semestre 2026.

En attendant, la zone sert de dépôts sauvages avec notamment des fûts remplis d'hydrocarbures.